

Rétablissons les faits, ou l'art de berner la population

Association de Vigilance Éolienne du Québec(AVEQ)

Depuis janvier 2010 les journaux locaux et hebdomadaires reprennent en boucle presque à chaque fois qu'ils écrivent un article sur le projet «Éolien Rivière aux Brochets» la nouvelle suivante.

«L'appui au projet de 7 municipalités sur 8, Notre-Dame de Stanbridge faisant cavalier seul.»

Cette nouvelle a été lancée par M.Pion, porteur du projet, lors de sa conférence de presse en janvier 2010.

M.Desmarais directeur général de la MRC Brome-Missisquoi a repris la nouvelle et l'a fait inscrire au procès-verbal de la MRC. A noter les 8 maires concernés sont présents ou représentés par un membre de leur conseil.

Après publication de la nouvelle, la municipalité de Pike-River demande à la La Voix de l'Est d'apporter une correction qui tient compte de la résolution du conseil qui se veut un appui à une **étude de parc éolien**.

Désirant connaître le contenu des résolutions votées par les autres municipalités l'Association de Vigilance Éolienne du Québec (AVEQ) a fait une demande en conformité avec la loi d'accès à l'information article 9, aux municipalités concernées le 3 mars 2010.

Donc voici les résultats:

Notre-Dame de Stanbridge:

Extrait du proces-verbal du 1 février 2010

Considérant le projet d'installation d'une douzaine d'éoliennes pour une production totale de 25MW dans les municipalités limitrophes; Projet qui est présenté dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec 2009-02- projet communautaire.

Il est proposé par François Malfait

Appuyé par Claudia Morlot

et résolu que le Conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge ne peut. entériner le projet car il y a

trop d'inconnu.

Le vote est demandé et se traduit par 5 voix pour.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Municipalité de Pike-River:

Veillez trouver en pièce jointe la résolution adoptée par le conseil municipal à la séance du 11 janvier 2010 et l'extrait de cette résolution dans le procès verbal avec les votes pour ou contre.

Sonia Côté, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Que la majorité des membres du conseil présents de la Municipalité de Saint-Pierre de Véronne à Pike River sont en faveur uniquement d'une étude au projet communautaire d'un parc éolien d'un bloc de 25 MW.

Que le conseil se réserve le droit de prendre position finale suite à une consultation de sa population avec registre et d'un référendum s'il y a lieu.

Que cet appui n'est pas au projet mais à l'étude strictement.

Que cette étude doit être impartiale et intègre relativement aux impacts (positifs ou négatifs) sur la communauté du territoire de Saint-Pierre-de-Véronne à Pike River et de la région.

Ville de Bedford:

Le conseil municipal de la Ville de Bedford n'a jusqu'à ce jour adopté aucune résolution concernant le projet éolien Rivière aux Brochets.

Yvon Labonté
Directeur général

Municipalité de Stanbridge-East:

Je vous confirme qu'en date du 3 mars 2010 notre municipalité n'a pas adopté une résolution appuyant le projet de parc éolien.

Vera Gendreau

Directrice générale

Municipalité de Stanbridge-Station:

Aucune résolution n'a été adoptée à ce jour.

Serge Therrien
Directeur général

Municipalité de St-Armand:

Aucune résolution, puisque aucune adoptée par le Conseil municipal à ce sujet.

Jacqueline C. Chisholm

directrice générale

Municipalité de St-Ignace de Stanbridge:

Voici tel que demandé la résolution prise par la municipalité de St-Ignace.

Michèle Tougas
Directrice générale

**Extrait du procès-verbal de la séance
ordinaire du 1^{er} février 2010**

RÉSOLUTION 2010.0238 Projet d'éoliennes dans la région de Bedford

ATTENDU QUE le projet de parc éolien est fait par le biais d'une coopérative de solidarité.

ATTENDU QUE le projet générera des avantages économiques très importants pour l'ensemble de la population de huit (8) municipalités.

ATTENDU QU'une redevance payée annuellement servirait à financer des projets dans les domaines sociaux (santé, éducation, loisir) et économiques.

ATTENDU QUE le projet de la coopérative éolienne nécessitera la construction de dix (10) à douze (12) éoliennes.

ATTENDU QUE l'énergie éolienne est une source d'énergie renouvelable et durable.

ATTENDU QUE l'énergie éolienne constitue un important outil de développement du secteur agricole et des communautés.

EN conséquence, il est proposé par Benoît Lamontagne, appuyé par Donald Pinard et résolu à l'unanimité;

QUE ce conseil recommande l'appui au projet de parc éolien dans la région de Bedford pour toutes ces raisons.

ADOPTÉE.

Municipalité Bedford Canton:

La municipalité de Bedford-Canton n'a pas répondu à notre demande d'accès à l'information, pourtant conforme avec la loi d'accès à l'information article 9.

La municipalité avait 30 jours pour répondre à notre demande, 7 jours avant l'échéance nous avons contacté la directrice général.

Le maire M.Gilles St-Jean devait ns rappeler, 7 jours plus tard aucun retour d'appel du maire.

A l'expiration du délais ns avons demandé une dernière fois à la municipalité de se conformé.

Ns n'avons reçu aucune réponse a cette demande.

L'AVEQ déposera prochainement une demande en refus auprès de la Commission d'Accès à l'information (CAI) afin de régularisé la situation.

En résumé:

Huit municipalités concerné:

Quatre municipalités n'ont aucune résolution d'appui au projet, soit Ville de Bedford, Stanbridge-East, St-Armand, Stanbridge-Station;

Une municipalité n'entérine pas le projet, Notre-Dame de Stanbridge;

Une municipalité appui une étude seulement avec condition, Pike-River;

Une municipalité appui le projet, sans condition, St-Ignace;

Une municipalité refuse de rendre publique sa résolution où l'absence de résolution, Bedford Canton.

En conclusion:

La nouvelle qui aurait du être publiée si nos élus avaient fait leur devoir aurait été la suivante:

Une seule municipalité sur 8 appuie le projet de parc éolien, les autres s'étant abstenues de prendre position ou ont pris des résolutions mitigées face au projet, Notre-Dame de Stanbridge n'entérine pas le projet et Pike-River est très clair sur le fait qu'il appuie une étude seulement.

Le message envoyé à la population est alors très différent.

A la lumière des faits l'AVEQ se demande comment et pour quelles raisons les municipalités n'ayant aucune résolution ont laissé courir la nouvelle qu'ils appuyaient le projet.

On parle ici de quatre municipalités possiblement cinq, comptant chacune 6 conseillers et un maire donc au total entre 28 et 35 élus qui auraient dû rétablir les faits.

Pourquoi ce silence, que cache-t-il ?

Les élus ont-ils essayé de bernier la population sur le bien fondé du projet ?

Nos élus ont-ils fait leur devoir ?

Peut-on encore faire confiance à ces élus dans un projet qui pourrait nous engager pour les 20 prochaines années ?

Pourquoi nos élus n'ont-ils pas souligné à M.Desmarais lors de l'assemblée de la MRC que leur municipalité n'avait aucune résolution de leur conseil en appui au projet ?

Pourquoi les élus n'ont-ils pas informé les journalistes que leur municipalité n'avait aucune résolution appuyant le projet ?

Doit-on demander au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) de faire enquête dans le dossier ?

L'AVEQ prendra une décision à cet effet sous peu. Nous rappelons à tous qu'il vous est possible de suivre le dossier éolien de notre région en consultant le site www.forummissisquoi.com

La population peut nous appuyer en devenant membre de l'AVEQ et ainsi nous aider à protéger notre territoire et nous aider à assurer la vigilance que requiert un tel projet..

Association de Vigilance Éolienne du Québec(AVEQ)

Les membres du comité de direction

Luce Brault

Carole Dansereau

André Forté

Susan Muir

Fabien Poirier

infoaveq@gmail.com

